



Mairie de  
**LAUZERVILLE**

Tél : 05 61 39 95 00  
Fax : 05 61 75 96 06

**ARRETE N°10/2020**  
**FERMETURE**  
**MARCHE DE PLEIN VENT**  
**COVID-19**

Le Maire de la Commune de LAUZERVILLE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-27, L2212-2 alinéa 5 ;  
Vu l'allocution de Monsieur le Président, Emmanuel MACRON en date du 16 mars 2020, donnant les directives à tenir dans le cadre du COVID-19 ;  
Vu l'allocution de Monsieur le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE en date du 23 mars 2020, indiquant la fermeture des marchés couverts ou non ;  
Vu le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;  
Considérant que le pouvoir de police du Maire est de veiller à la sécurité et à la salubrité publique comme l'indique le code ci-dessus référencé ;  
Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du COVID-19, le Maire déclare la fermeture du marché de plein vent et l'arrêt des commerces ambulants jusqu'à nouvel ordre.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du mercredi 25 mars 2020, le marché de « plein vent » est arrêté sur la commune de Lauzerville jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE 2 :** Tous contrevenants à ces mesures pourront être sanctionnés, les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

**ARTICLE 3 :** Sont chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les sites concernés :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de ST ORENS de GAMEVILLE,
- Les élus et les services municipaux de la commune de LAUZERVILLE,
- Mesdames, Messieurs les commerçants du marché.

Fait à LAUZERVILLE, le 24/03/2020



Le Maire,  
Bruno MOGICATO